

Il empiète sur les droits qu'ont les employés de se faire aider par leur propre employeur. Ne témoigne-t-il pas de la futilité de mots irréflectés?

Si, durant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, on permettait à la Chambre de consacrer une heure par semaine à entendre des discours de six députés qui ne parleraient pas plus de dix minutes chacun sur des sujets de controverse, je ferais observer en toute déférence, qu'on épargnerait beaucoup du temps qui est présentement gaspillé et qu'il en résulterait un débat plus intéressant. Plutôt que d'étudier des bills de cette nature à chaque heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, il serait préférable, à mon avis, d'accorder plus de latitude pour la discussion de sujets courants comme le bilinguisme et l'unité nationale, la libération de la procédure du Parlement des entraves démodées du passé, ou le principe de la mesure législative qui avait fait plus tôt l'objet de nos considérations. Si nous procédions ainsi, cette heure intéresserait beaucoup plus les députés et le public, et l'assistance augmenterait à la Chambre.

**M. l'Orateur suppléant:** Peut-être le député voudra-t-il revenir au sujet du débat et formuler sa recommandation au comité de la procédure.

**M. Gibson:** Je comprends l'allusion. Les mesures comme celle dont la Chambre est saisie aujourd'hui ne mènent nulle part. De telles idées sont surannées et hors de propos, et les débattre constitue une stupide perte de temps. Le contribuable ne nous paie pas pour traiter d'une mesure qui ne sera jamais adoptée et qui n'a jamais été destinée à l'être, comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui. J'exprime donc mon sincère désir que cette mesure soit défaite parce qu'elle représente un mélange incohérent et diffus de mots et de phrases qui ne ferait que créer la confusion complète. Un vieil adage dit qu'un charbonnier est maître chez lui. C'est sûrement vrai, qu'il s'agisse d'un appartement loué, d'une roulotte, d'une maison, d'une tente ou d'une chambre d'hôtel. Dans chaque cas, le code pénal accorde une certaine protection à l'occupant, et l'unique résultat de l'adoption de la présente mesure serait de restreindre ces droits, ces droits et ces libertés qui sont à nous tous si précieux.

Rejetons donc ce bill et résistons cette fois encore à la tendance à restreindre le droit de chaque homme, dans une société juste, à être protégé contre les violations de propriété. Prenons donc bien garde de ne pas adoucir la loi sur la violation de propriété, expression dont le sens évolue d'une génération à l'autre.

A notre époque technologique, avec la prolifération du matériel d'espionnage, ne devrions-nous pas donner à «violation de propriété» une définition plus large, en y incluant les violations injustifiées de la vie privée des gens? Nous ne pouvons, dans le contexte de ce débat, développer plus à fond cette thèse, mais restons sur nos gardes, afin de protéger le droit à la justice que, dans une société juste, sont en droit de réclamer tous les citoyens.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de terminer sur une note personnelle. Mon père a été ministre dans le cabinet King et dans le cabinet St-Laurent, de 1940 à 1949. *(Applaudissements)*

**M. Bell:** Qui était King?

**M. Gibson:** J'espère que vous me permettez de dire combien je suis fier de marcher sur ses traces ici. *(Applaudissements)*

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Je me réjouis de pouvoir compter sur l'appui de mes amis ce soir; c'est assez réconfortant, surtout quand on n'y est pas trop habitué.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le premier discours du député d'Hamilton-Wentworth (M. Gibson) et j'aime l'attitude qu'il a adoptée à l'égard des bills privés. Il comprendra, après un plus long séjour parmi nous, que ces bills donnent l'occasion aux députés de s'exprimer sur des choses que laissent parfois de côté des gouvernements trop affairés. Je sais par expérience que peu de bills privés ont reçu l'assentiment de la Chambre des communes, mais beaucoup ont grandement influencé l'opinion publique et l'orientation du gouvernement. On doit un bon nombre de modifications à des résolutions et à des bills d'initiative parlementaire. Le député a dit que c'était gaspiller l'argent des contribuables que de débattre ces mesures. Dans le passé, nous avons l'habitude de lever la séance à 6 heures pour la reprendre à 8 heures. Aujourd'hui, nous siégeons jusqu'à 7 heures; il n'en coûte donc rien de plus au contribuable. Les députés vont toucher le même traitement qu'ils restent ici pour m'écouter ou qu'ils se retirent, et je constate que certains ne sont pas restés.

• (6.30 p.m.)

Somme toute, le député de Winnipeg-Nord veut dire que de nombreuses grandes entreprises canadiennes, surtout les sociétés minières et forestières, sont propriétaires des terrains sur lesquels sont bâties les maisons de leurs employés. Si je comprends bien, l'honorable député propose le bill parce que chacun